Un ours qui fait des petits : split de l'action Oursina

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1969)**

Heft 107

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028323

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un ours qui fait des petits: Split de l'action Oursina

Berne, Berthoud, Langnau, Thoune; ces quatre villes délimitent sur une carte bernoise le carré central du canton. Au centre géométrique, Konolfingen.
Konolfingen est le siège social d'une holding qui se révèle, dans cette Suisse industrielle qui pourtant n'en manque pas, une vedette. Oursina est bernoise, comme son nom l'indique, en français du moins. Dans cette société d'ailleurs, il semble qu'on n'ait pas été insensible à la poésie verbale et géographique. L'ours a inspiré en Allemagne la Bären-Marke, lait concentré non sucré. En Suisse, la maison mère (fondée en 1892 à Konolfingen) tient ses promesses nourrcières (il y a ours et nounours dans le mot nourrice, et voyez les ours-réclame qui têtent avidement le biberon !); c'est la Société Laitière des Alpes Bernoises; elle contrôle notamment Guigoz (Vuadens, Paris, Bruxelles et Afrique du Nord, comme on dit dans une étude financière du Crédit suisse). Oursina donc, pour le 90 % de son chiffre d'affaires, se consacre à l'industrie des produits laitiers. Mais dans son désir de diversifier ses activités, elle s'est mise au vin. Au lieu de le chercher au sud vers le Lavaux, selon la tradition ancestrale, c'est au Nord, en Allemagne, à Bingen que l'« Allgäuer Alpenmilch » a fondé la « St. Ursula Weingut und Weinkellerei ». Il y a ours dans Ursula. On y encave des vins du Rhin, de la Moselle, du Palatinat, étiquetés « Golden Oktober ». Mais le chercheur découvre aussi, dans les participations d'Oursina, une société à Gevrey-Chambertin et se dit qu'à Konolfingen tout de même on sait encore ce que c'est qu'un grand vin. Hélas, on y fabrique des pâtes de fruits à Gevrey-Chambertin, sous la dénomination, ma chère, de « Fruits Duchesse S.A. ». En France, l'« Alpenmilch » s'intitule « Lait Mont-Blanc » (à Rumilly, Savoie), ce qui est une bonne traduction alpestre. Quant à l'autre grande société française, elle affiche le nom de « Claudel ». Encore un ours. Voilà donc pour la singularité poétique de cette holding. Ce n'est pas la seule.

Au Conseil d'administration

Oursina semble avoir eu des relations particulières avec les banques privées genevoises et bernoises. Jusqu'en 1965, M. Albert Pictet, de Pictet et Cie, banquiers, Genève, a présidé le Conseil d'administration; il avait repris le siège d'administrateur d'un autre Genevois, M. Gustave Dunant. M. Armand von Ernst, banquier à Berne, siégeait à ses côtés. Mais on voit aussi au Conseil d'Oursina des représentants du grand capitalisme suisse : M. Hans-Robert Schwarzenbach, le président du Vorort (au conseil d'administration du Crédit suisse, de la Winterthour, de Geigy, de Brown-Boveri), un Burrus, tabac, de Boncourt; le président d'Oursina, John-Friederich Gugelmann est un voisin puisqu'il dirige à Langenthal sa fabrique, tout en siégeant à l'U.B.S. et en présidant aux destinées de la Swissair; et enfin l'administrateur délégué, vice-président de la société, M. Alfred E. Sulzer appartient à la famille Sulzer, métallurgie; il siège au conseil de cette entreprise, et aussi au Crédit suisse, qui, des trois grandes banques commerciales suisses est celle qui a les liens les plus étroits avec Oursina.
Donc cette société bernoise révèle des composantes rarement réunies : banques privées et grande banque commerciale; entreprise locale à l'origine, elle a des attaches avec des secteurs inattendus du capitalisme suisse, les turbines, le tabac. Mais ces liaisons peuvent être utiles. Ainsi « Alpura » s'occupe de la technique du remplissage aseptique et de l'étude des installations d'upérisation, qui sont ensuite construites et vendues... par Sulzer frères, bien sûr.

Le développement

Oursina est une réussite paradoxale. Il y avait, certes, une place à prendre dans la transformation des produits laitiers, notamment pour des Suisses; mais, cette place, Nestlé l'occupe. Oursina réussit, toutefois, à grandir dans son ombre, avec un taux de croissance plus rapide même. Les rapports de grandeur sont aujourd'hui les suivants : Nestlé 10 contre Oursina 1, estimation très approximative et qui varierait si l'on retenait comme repère les fonds propres ou le chiffre d'affaires, ou le nombre de personnes occupées.
Autre réussite, l'entreprise s'est développée avant tout en Europe, c'est-à-dire en Allemagne, en France, de manière moins marquée en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas; hors d'Europe, on la remarque en Afrique du Nord, au Vénézuéla et en Australie. Ce qui est remarquable, c'est la réussite commerciale greffée sur un secteur agricole en proie aux pires difficultés; alors que les Etats européens dispensent des subventions onéreuses pour maintenir le prix du lait, alors que ce marché travaille à perte, accumulant des déficits que comblent des interventions protectionnistes, l'industrie de transformation de cette matière première se révèle de haute rentabilité, supérieure à des secteurs plus traditionnels, comme la métallurgie par exemple.

Faut-il interdire toute exportation d'armes? L'affaire Bührle relance un vieux débat

Il y a eu un scandale Bührle. Il n'est pas à écrire au passé : il y a une affaire Bührle, qui fait l'objet d'une instruction pénale fédérale.

Tout le débat sur les exportations d'armes à partir du territoire suisse a été relancé du coup. Au Conseil national surgirent lors de la session de décembre : une motion, une interpellation, un postulat et trois petites questions urgentes; toutes les « armes » parlementaires furent donc utilisées. Une initiative populaire sera de surcroît soumise aux citoyens, tendant à interdire l'exportation d'armes. Ajoutons encore que le Conseil fédéral a accepté qu'une commission d'experts soit chargée d'établir un rapport sur l'importance de ces exportations pour notre économie, leurs implications militaires, économiques, morales. Ce rapport servira de document de travail pour de futures discussions.

Mais ce ne sera qu'un nouveau chapitre d'une histoire plus ancienne.

Historiquement parlant

On se réfère, dans les débats d'aujourd'hui, à l'article 41 de la Constitution fédérale. Il vaut la peine de le citer une fois de plus puisqu'il sera au centre des débats.

Art. 41 : « La fabrication et la vente de la poudre de guerre appartiennent exclusivement à la Confédération (N. de la réd. : un des rares secteurs nationalisés de l'économie suisse).

» La fabrication, l'acquisition, le commerce et la distribution d'armes, de munitions, d'explosifs, d'autre matériel de guerre et de pièces détachées sont soumises à une autorisation de la Confédération. Cette autorisation ne sera accordée qu'aux personnes et entreprises qui, du point de vue de l'intérêt national, présentent les garanties nécessaires. Les droits des établissements en régie de la Confédération sont réservés.

» L'importation et l'exportation d'armes, de munitions de matériel de guerre dans le sens de la présente disposition ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de la Confédération. Celle-ci a le droit de subordonner également le transit à des autorisations ».

Or ces dispositions restrictives ont été obtenues sous la pression de l'opinion. En 1936, une initiative populaire fut lancée avec succès. Elle demandait l'institution d'un monopole d'Etat pour l'armement; la fabrication d'armes devait, aux termes de l'initiative, être limitée aux seuls besoins de la défense nationale. Pour mieux combattre cette initiative, le Conseil fédéral lui opposa un contre-projet, que vota le peuple en 1938. Telle est l'origine de l'actuel article 41.

Contrairement à ce que l'on imagine, son application est donc récente. On peut présumer que, pendant la dernière guerre, la Suisse ne le respecta pas très strictement, si l'on en juge par les commandes non livrées qui restaient sur les bras de la maison Bührle en 1945. Aussi la question ne fut-elle vraiment réglée par un arrêté du Conseil fédéral qu'en 1949. Il y a donc une vingtaine d'années que l'article 41 est soumis à l'épreuve des faits.

Economiquement parlant

Que représentent pour l'économie suisse les exportations d'armes ? Un apport très faible. Nous donnons ici les chiffres de la très patronale S.D.E.S.

		En pour-cent	
Années	Armes + munition (en mio. Fr.)	des exportations de machines	du total des exportations
1964	58	1,5	0,5
1965	39	0,9	0,3
1966	61	1,3	0,4
1967	84	1,6	0,6
1968 (janv. nov.)	100	1,9	0,6

C'est très peu, d'autant plus qu'il faudrait, si nous en croyons nos sources, soustraire encore pour quelque 10 millions « les armes de chasse et à blanc ». Ces exportations doivent être confrontées avec les affaires de Bührle. En 1966, le chiffre d'affaires total du groupe fut de 766 millions, dont 646 de vente à des tiers. Les produits militaires interviennent pour le 32 %, soit quelque 215 millions. De cette somme une bonne part est réalisée par la fabrique suisse, l'autre, par les filiales italiennes, allemandes, anglaises. Ici, on est réduit à des estimations. Mais si l'on admet comme hypothèse vraisemblable que le chiffre d'affaires d'Oerlikon-Zürich est de l'ordre de 80 millions, qu'une trentaine de millions représentent des commandes du Département militaire, on arrive à la conclusion évidente, malgré l'approximation du calcul, que l'essentiel, les deux tiers de nos exportations d'armes sont des

Dans le classement des entreprises suisses fait sur la base de l'augmentation du cours des actions (de 1956 à 1967) on trouve Oursina dans les dix premiers. Se présentent en effet dans l'ordre : Zyma, Geigy porteur et nominative, Suchard porteur, Roche bons de jouissance, Suchard nominative, Globus, Roche action, Valeurs de Métaux, Oursina, U.B.S.
Autre caractéristique : le groupe Oursina réussit cette extraordinaire expansion avant tout hors du territoire national. Il compte un effectif total de 8500 ouvriers et employés (fin 1966), sur le nombre, le dixième, moins de mille, travaillent en Suisse. Cette expansion semble avoir suivi des étapes, traditionnelles dans l'histoire économique moderne de la Suisse. Une société, à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle, se constitue, assure son implantation locale et franchit un premier niveau grâce à la prospérité économique qui précéda la guerre de 1914; au lendemain de la première guerre mondiale, les difficultés exigèrent des regroupements; c'est ainsi qu'Oursina fut constituée en tant que holding en 1926; enfin, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, grâce à ce premier support solide, la conquête des marchés internationaux peut être entreprise; aujourd'hui, plus de trente filiales, près de vingt fabriques.

Autofinancement

Oursina pousse avec une vigueur exceptionnelle l'autofinancement, cette vertu des holdings helvétiques. Elle a pratiqué une politique très retenue de distribution des bénéfices. Et même, ce qui est assez rare en Suisse, elle a fait payer « cher » aux actionnaires le droit de participer à l'augmentation du capital social. Les actions nouvelles, 56 000, d'une valeur nominale de 250 francs furent émises au prix de 1500 francs en 1962. L'agio apportait ainsi 20 millions, qui permirent d'accélérer le développement des filiales. Quand nous écrivons que l'actionnaire payait cher, c'est une manière de parler : l'action payée 1500 francs a toujours valu le double, au moins 3000 francs.
Tous les rapports financiers sur la holding ne cessent de signaler l'importance des réserves latentes accumulées doublement dans les filiales et dans la société-mère. Bien que freinée dans ses élans par une distribution de dividendes modestes, la bourse n'a cessé d'enregistrer cet enrichissement. Au 31 décembre 1968, l'action valait 7230 francs (valeur nominale : 250 francs !)

Split

Au vu des comptes de l'exercice 1968 (bénéfice de 5,4 millions), le conseil d'administration propose une opération qu'il vaut la peine de décrire : un split.
Au moment où elle atteint comme valeur boursière stable, et non comme cours de pointe, la valeur de 8000 francs, l'action devient lourde. Dès lors, on juge préférable de la diviser en plusieurs actions de valeur nominale plus faible. Ainsi une action de 300 francs en valeur nominale éclate (split) en trois actions de 100 francs qui vaudront en bourse, au départ, le tiers de l'ancienne action lourde. C'est ce que décidera le 16 avril l'assemblée générale des actionnaires d'Oursina. Et comme 250 francs se divisent mal par trois, chaque actionnaire recevra trois titres de 100 francs, la différence de 50 francs sera payée par la société, utilisant ses réserves.
Le bénéfice des actionnaires n'est pas dans l'augmentation de 50 francs de la valeur nominale des actions, puisque leur valeur réelle est tellement supérieure. Il tient à deux avantages : les actions nouvelles prennent un nouvel élan en bourse, ne serait-ce qu'en vertu de leur caractère plus négociable; ainsi les actions Oursina ne tarderont pas à se situer à 3000 francs. Deuxièmement, l'enrichissement que révèle une action au cours extraordinairement élevé est camouflé; la plus-value apparaît avec discrétion.

Les nouvelles S.A.

On parle de sociétés anonymes comme si elles étaient encore ce qu'elles furent il y a cinquante ans, un moyen de rassembler de vastes capitaux. L'autofinancement a transformé profondément le rôle de la S.A. industrielle. Il ne faut cesser de le répéter, car de grandes batailles sociales se dérouleront sur ce thème.
Le split est une nouvelle illustration de cette mutation. Voyez ! Dans le cas d'Oursina, c'est la société qui offre 2,8 millions à ses actionnaires pour faciliter leurs opérations boursières, la négociabilité et la discrétion de leurs titres.
La S.A. n'est plus alors un moyen de « faire travailler » comme on disait sans ironie, des capitaux qu'elle draine sur le marché; elle est le lieu où s'opère l'enrichissement et la plus-value des fortunes, dont est exclu le monde du travail.
C'est de ces faits que partiront les nouvelles revendications syndicales.

exportations Bührle, qui laisse à Hispano-Suiza et aux marchands d'armes à blanc le petit tiers restant. De surcroît Bührle est une entreprise fortement diversifiée; l'arrêt des exportations d'armes à partir de la Suisse ne lui poserait pas de problèmes graves; elle les exporterait à partir de ses filiales étrangères, tout en rapatriant les bénéfices ou les réinvestissant sur place; comme Bührle est une entreprise strictement familiale, la bourse ne bougerait pas d'un cil.
Il est donc difficile de faire croire que l'arrêt de nos exportations touchera l'économie suisse et des milliers d'horlogers, sur le sort desquels on voudrait nous apitoyer comme on apitoyait en parlant, en 1956, des pauvres petits actionnaires du canal de Suez !

Militairement parlant

Si nous exportons pour 100 millions d'armes, si les canons D.C.A. ou anti-chars de Bührle représentent la grosse part de cette somme, on ne voit pas quelles sont les armes de haute technologie qui ont besoin des vastes marchés étrangers pour amortir les frais de recherche; nos couteaux militaires peut-être.
Sur la base des chiffres que fournissent les économistes patronaux, aucune arme de grande valeur technique n'est financée par nos exportations. Par conséquent les achats étrangers ne renforcent pas notre défense nationale.
De surcroît, il faut être naïf pour croire que les commandes étrangères d'une arme fabriquée en Suisse vont entraîner automatiquement un abaissement des frais dont profiterait notre pays et notre budget militaire; comme partout ailleurs, le prix de vente est fixé sur la base d'une série modeste, car les commandes ne sont pas assurées d'avance, et on ne peut travailler à perte; si jamais viennent les grandes séries, alors surgit le grand bénéfice.
Par conséquent les achats étrangers à nos industries d'armes ne doivent guère alléger notre budget militaire.

Moralement parlant

L'ensemble des dépenses militaires, dans le monde entier, est estimée à quelque 750 milliards de francs. Les dépenses d'armement proprement dites se chiffrent donc par centaines de milliards. En regard, nos cent millions d'exportations sont ridicules.
Il serait dès lors d'une présomption stupéfiante d'imaginer que nous sommes en mesure de donner, pour si peu, des leçons de morale à l'univers.
D'ailleurs, pour les besoins de notre propre défense nationale nous achetons des armes. Nous contribuons donc comme importateurs à maintenir la prospérité du marché international de l'armement. Mais la recherche d'une morale à bon marché, nous la trouvons déjà dans le régime actuel de surveillance et d'embargo. S'il fonctionnait parfaitement, il devrait répondre à cette exigence : des armes ne peuvent être exportées qu'à une condition : que nous ayons l'assurance qu'elles ne seront jamais utilisées; nous voulons donc vendre des armes mais avec bonne conscience, des armes inoffensives, des armes dessus-de-cheminée, des armes pendules neuchâteloises !

Politiquement parlant

La Suisse, internationalement, s'est acquis de grands privilèges : elle est la première du monde pour les investissements à l'étranger, mais, comme petit pays, elle n'est pas grevée des charges que supporte toute moyenne ou grande puissance qui doit tenir son rang. Nous jouissons du maximum d'avantages internationaux avec le minimum de frais généraux et d'obligations internationales.
Ce privilège considérable, unique, il faut en payer l'impôt. La contrepartie, c'est un certain style de politique internationale. Dans cette ligne-là, nous devrions être en flèche dans la coopération avec le Tiers-Monde. Or une telle politique n'est pas compatible avec celle de marchands de canons.
L'interdiction des exportations d'armes, on ne peut la vouloir par vertuisme : on sait que le potentiel militaire d'un pays n'est pas renforcé seulement par des armes, on sait que les filiales étrangères des maisons suisses ne disparaîtront pas et qu'elles continueront à travailler et leurs propriétaires suisses à rapatrier les bénéfices. Nous ne serons pas des petits saints pour 100 millions d'exportations en moins; nous ne donnerons pas des leçons à l'univers. Mais nous aurons choisi avec logique un style politique : celui de la collaboration internationale désintéressée, avec les sacrifices, d'ailleurs légers, qu'il implique.
L'interdiction d'exporter les armes ne nous transformera pas ipso facto en bons Samaritains; mais elle signifiera que nous avons fait un choix politique et international.
Pour cette raison, il faut la vouloir.